

SERVICE: Personnel

Visa du Service:

Visa de Mme la Directrice générale f.f.: _____

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 16/12/2019

SEANCE PUBLIQUE

N°.- PERSONNEL COMMUNAL - Convention de mise à disposition de personnel par le Centre Culturel de Verviers, A.S.B.L. - Dénonciation.

LE CONSEIL,

En séance du 24 septembre 2018, vous avez adopté, à la date du 1er janvier 2019, la convention de mise à disposition de personnel au Service de la Bibliothèque de la Ville par le Centre Culturel de Verviers ;

Dans le cadre de l'application du budget 2020 et de l'évolution de l'intervention de la Fédération Wallonie Bruxelles à travers Point culture, il y a lieu de mettre fin, de commun accord, à la convention de mise à disposition de personnel (médiathèque), convention qui lie la Ville à l'A.S.B.L « Centre Culturel de Verviers (C.C.V.), à la date du 31 décembre 2019 ;

Attendu que cette convention concerne la mise à disposition de deux agents contractuels ;

Attendu qu'il y a lieu de mettre fin à la convention susmentionnée;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, modifié par le Décret du 22 novembre 2007 ;

Vu les articles L3331-1 à 9 du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu les mesures prises par le Collège communal du 23 novembre 2007 et relatives au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 février 2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu sa décision du 24 novembre 2008 sur les mesures de contrôle financier des ASBL et Associations aidées par la Ville et ses dérogations ;

Vu la circulaire ministérielle relative au budget 2018 ;

Vu la Circulaire du 30 mai 2013 sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu l'avis de légalité préalable et motivé du Directeur financier ;

Vu l'avis émis par la Section de M. LOFFET, Echevin, en sa séance du 11 décembre 2019 ;

Par ** voix, contre ** et ** abstentions,

DECIDE

de mettre fin, à la date du 31 décembre 2019, à la convention de mise à disposition de personnel au Service de la Bibliothèque de la Ville par le Centre Culturel de Verviers, A.S.B.L. (C.C.V.).

La présente délibération sera transmise pour information à l'A.S.B.L. « Centre Culturel de Verviers » (C.C.V.).

Projet soumis au Conseil Communal